

LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du conseil de communauté du

20 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 20 octobre, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni « Hôtel de Ville d'ORLEANS Salle du Conseil Municipal ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 13/10/2016

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER, Mme Marie-Odile CROSNIER

CHANTEAU : M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET (à partir de 18 h 30), M. Rémy RABILLARD (jusqu'à 19 h 25 puis pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES)

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU, Mme Carole CANETTE, M. Anthony DOMINGUES

INGRE : M. Christian DUMAS, Mme Catherine MAIGNAN, M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER, M. Hugues SAURY, M. Philippe BELOUET

ORLEANS : M. Olivier CARRE, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à M. Olivier CARRE), M. François LAGARDE, Mme Martine HOSRI (jusqu'à 19 h 35 puis pouvoir à M. Philippe BARBIER), M. Michel MARTIN, Mme Martine GRIVOT, M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à M. Michel MARTIN), Mme Florence CARRE, Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Stéphanie ANTON (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à Mme Muriel CHERADAME), M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET, Mme Béatrice BARRUEL, Mme Aude DE QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 18 h 25), M. Michel BRARD, M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE, M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à Mme Evelyne SOREAU), Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET, Mme Marie-Philippe LUBET

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE, Mme Brigitte JALLET (à partir de 18 h 25), M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à M. Christian BOIS), Mme Françoise GRIVOTET

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN (à partir de 18 h 30), Mme Chantal MORIO

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS

SEMOY : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA



ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOU : Mme Nicole WOJCIK donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Christian BOUTIGNY donne pouvoir à M. Philippe GOUGEON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET

OLIVET : Mme Sophie PALANT donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER , M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Marceau VILLARET

ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Béatrice ODUNLAMI donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL , Mme Martine ARSAC donne pouvoir à Mme Chantal DESCHAMPS , M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN , Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à M. Philippe LELOUP , M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Philippe PEZET , Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Florence CARRE, M. Jean-Luc POISSON donne pouvoir à Mme Aude DE QUATREBARBES

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT donne pouvoir à M. David THIBERGE, M. Bruno MALINVERNO donne pouvoir à Mme Brigitte JALLET (à partir de 18 h 25)

SARAN : M. Laurent LHOMME donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENault , Mme Claude GRIVE

OLIVET : Mme Fabienne D'ILLIERS

ORLEANS : Mme Hayette ET TOUMI , M. Jean-Philippe GRAND

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Mme Valérie FRANCOIS

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48

Les membres du conseil de communauté observent une minute de silence en mémoire de M. Cem ERTUR, qui était doyen de la faculté de droit d'Orléans, et de M Gérard ETCHANCHU, vice-président du conseil de développement de la communauté d'agglomération, récemment décédés.

Projet Loire-trame verte – Point d'avancement.

M.SCHLESINGER présente l'historique du projet et de la compétence, les actions et les enjeux du projet.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 6 octobre 2016 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 6 octobre 2016 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.



AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil de communauté en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 03 - Vie institutionnelle - Transformation en communauté urbaine et en métropole - Modalités d'exercice des compétences transférées relevant du budget principal - Approbation d'une convention-type de gestion transitoire à passer avec les communes.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention-type de gestion transitoire à passer avec chacune des communes, ayant pour objet de confier durant l'année 2017 les missions concourant à l'exercice de compétences relevant du budget principal et transférées dans le cadre de la transformation en communauté urbaine puis en métropole ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

AD 04 - Vie institutionnelle - Transformation en communauté urbaine et en métropole - Modalités d'exercice de la compétence " eau " - Approbation d'une convention-type de gestion transitoire à passer avec les communes.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention-type de gestion transitoire à passer avec les communes concernées, ayant pour objet de confier durant l'année 2017 les missions concourant à l'exercice de la compétence « eau » transférée dans le cadre de la transformation en communauté urbaine puis en métropole ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - Exercice 2016 - Budget principal, budget annexe assainissement, budget annexe transports, budget annexe Centre de Formation d'Apprentis, budget annexe crématorium, budget annexe pépinières d'entreprises - Décision modificative n° 2 - Approbation.

Le conseil de communauté :

1 – a approuvé la décision modificative n°2 du budget principal, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 813 618 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	111 959,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	-682 566,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	584 000,00 €	
014 - Atténuations de produits	207 444,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations		-48 496,00 €
77 - Produits exceptionnels		32 338,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ven		173 576,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	-64 923,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	1 504,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	157 418,00 €	157 418,00 €

- Sont inscrits en recettes de fonctionnement :



- 150 576 € au titre de remboursement de salaires dans le cadre de la mise à disposition d'agents à l'ESAD, l'agence d'urbanisme et à la maison de l'emploi,
- 32 338 € pour solde de clôture de la ZAC les foulons,
- une réimputation en section d'investissement de 50 000 € d'une subvention Européenne attendue au titre du projet BEGOOD

- Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- 400 000 € pour l'ajustement des frais de personnel en lien avec l'accompagnement de la réforme des collectes et l'impact de mesures réglementaires (évolution du point d'indice)
- 207 444 € de crédits complémentaires au titre du FPIC
- 23 540 € dans le cadre du projet BEGOOD
- 20 000 € de crédits complémentaires au titre des taxes foncières 2016

En conséquence, le virement à la section d'investissement est diminué de 682 566 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
041 - Opérations patrimoniales	189 000,00 €	189 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		814 542,00 €
27 - Autres immobilisations financières	7 200,00 €	
13 - Subventions d'investissement reçues		335 224,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	-1 574 850,00 €	
23 - Immobilisations en cours	1 734 850,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		-682 566,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	300 000,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	656 200,00 €	656 200,00 €

Sont inscrits en recettes d'investissement :

- 335 224 € de subventions à percevoir dans le cadre du projet BEGOOD (Europe,...)

Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- 300 000 € de subventions d'équipement à verser à Orléans Technopôle afin de participer à l'acquisition des premiers équipements de l'Industry Lab,
- 210 000 € pour le développement de Start up dans le cadre du projet BEGOOD
- 7 200 € au titre d'une caution à verser concernant le local des Resto du Cœur
- une restitution de 50 000 € de crédits non consommés concernant l'opération d'amélioration de l'habitat en habitat diffus

Sont inscrits 189 000 € d'opérations d'ordre en dépenses et recettes dans le cadre d'écritures relatives au patrimoine de l'Agglo

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement est diminué de 682 566 € et l'emprunt d'équilibre est augmenté de 814 542 €.

2 – a approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES
011 - Charges à caractère général	-100 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	120 000,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	-20 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €

En section de fonctionnement, les inscriptions correspondent à l'inscription de 120 000 € de crédits complémentaires pour l'ajustement des frais de personnel afin d'intégrer l'impact de mesures réglementaires (hausse du point...) et les heures supplémentaires effectuées suite aux inondations. Un ajustement de crédits des charges à caractère général et des charges financières est effectué pour 120 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 000,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-210 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €

En section d'investissement, les inscriptions correspondent à des transferts de crédits entre chapitres budgétaires.

3 – a approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe transports, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 160 770 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 000,00 €	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	-11 000,00 €	
73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE		160 770,00 €
042 - OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	160 770,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	160 770,00 €	160 770,00 €

Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- 160 770 € d'ajustement de la recette du versement transport.

Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- 160 770 € de dépenses d'ordres dans le cadre de cessions foncières
- des transferts de crédits entre chapitres pour 11 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-406 603,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	147 000,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-78 507,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-68 493,00 €	
040 - OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION		160 770,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		245 833,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €



Sont inscrits en recettes d'investissement :

- 245 833 € de subvention de l'Etat concernant le Fonds de Soutien à l'Investissement Local au titre des programmes de mise en accessibilité
- 160 770 € de recettes d'ordres dans le cadre de cessions foncières

Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- des transferts de crédits entre chapitres.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre est réduit de 406 603 €.

4 – a approuvé la décision modificative n°2 du budget Centre de Formation d'Apprenti, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 12 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES
023 - Virement à la section d'investissement	12 000,00 €
66 - Charges financières	-12 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €

En section de fonctionnement, les inscriptions correspondent à un transfert de crédits des charges financières vers le remboursement du capital de la dette en investissement pour 12 000 € (la charge d'annuité de dette reste identique).

En conséquence, le virement à la section d'investissement est augmenté de 12 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		12 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	12 000,00 €	12 000,00 €

En section d'investissement, les inscriptions correspondent à l'ajustement du montant du remboursement du capital de la dette pour 12 000 €.

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 12 000 €.

5 – a approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe crématorium, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 000,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-30 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €

En section d'investissement, les inscriptions correspondent à des transferts de crédits entre chapitres budgétaires.

6 – a approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe pépinières, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES
011 - Charges à caractère général	61 000,00 €
66 - Charges financières	-61 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €

Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- 45 000 € de crédits complémentaires de taxes foncières 2016,
- 16 000 € de crédits complémentaires au titre de loyer et de régularisations de charges,
- une diminution des charges financières de 61 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €	1 505 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 500 000,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 505 000,00 €	1 505 000,00 €

Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- 1 500 000 € pour l'aménagement des ateliers de l'Industry Lab et d'un espace de conférences au sein du Lab'O
- 5 000 € en dépenses et en recettes au titre de caution

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre est augmenté de 1 500 000 €.

FMG 02 - Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un dispositif de géolocalisation, de géoguidage et de suivi de missions -Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes relatif à l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'un dispositif de géolocalisation, de géoguidage et de suivi de missions à passer avec la commune d'Orléans ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la dite et tous documents afférents ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés issues de la convention de groupement de commandes.

FMG 03 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Acquisition en VEFA de 8 logements situés lotissement "Les Jardins de Miromesnil", rue de la Durandière à Mardié - Garantie d'un emprunt de 1 239 700 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 619 850 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 239 700 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



TERRITOIRES DURABLES

TD 01 - Territoires durables - Attribution de fonds de concours pour la réparation d'ouvrages et d'infrastructures communaux endommagés par les intempéries de juin 2016 - Approbation des critères d'octroi et d'une convention-type - Délégation donnée au président.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention-type d'attribution d'un fonds de concours à passer avec les communes, destiné à participer aux travaux de réfection des infrastructures et ouvrages endommagés par les inondations/ intempéries de mai/juin 2016 ;

- en complément des délégations accordées par la délibération n°4783 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée, a accordé à M. le président, pour la durée du mandat, délégation pour : « 57 – prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions d'attribution de fonds de concours à passer avec les communes pour la réparation d'ouvrages et d'infrastructures communaux endommagés par les intempéries de mai/ juin 2016, dans le cadre fixé par la délibération du 20 octobre 2016. »,

TD 02 - Territoires durables - Avis de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Avis sur le projet de PLU arrêté sur la commune de Saint Jean le Blanc.

Le conseil de communauté a donné un avis favorable à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-le-Blanc.

VILLE ET HABITAT

VH 01 - Habitat-Logement – Délégation des aides à la pierre – Convention de délégation de compétence passée avec l'Etat – Définition des majorations locales de loyers pour 2017-2021 – Approbation d'un avenant n°1.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 à la convention de délégation des aides à la pierre, ayant pour objet de fixer les montants de majorations locales révisées et prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

VH 02 - Habitat-logement – Office public de l'habitat « Les Résidences de l'Orléanais » – Rattachement à la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire – Désignation des représentants au conseil d'administration – Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé de fixer à 23 le nombre de membres du conseil d'administration de l'OPH les résidences de l'Orléanais,

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein du conseil d'administration de l'OPH les Résidences de l'Orléanais,

- a désigné les représentants de la communauté d'agglomération suivants au sein de l'OPH les résidences de l'Orléanais, à savoir :

- .6 membres de l'organe délibérant
- Monsieur Philippe LELOUP
- Madame Marie-Agnès LINGUET
- Madame Muriel CHERADAME
- Monsieur Christian BOIS
- Monsieur Marceau VILLARET
- Monsieur Bruno MALINVERNO

parmi lesquels le Conseil d'Administration de l'Office devra élire son président

.7 personnalités qualifiées en matière en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales dont 2 ont la qualité d'élus



d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'office autre que celui de rattachement :

- Madame Florence GALZIN
- Madame Constance de PELICHY
- Madame Isabelle BARANGER
- Madame Thérèse SUIRE
- Madame Marina MAUCLAIRE
- Monsieur Gérard GAINIER
- Monsieur Marc JOURDREN

.1 représentant d'associations œuvrant pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées : Madame Suzanne BURON, représentant l'association d'insertion AHU,

- a pris acte que les représentants des locataires Madame Nadine PELTIER, Messieurs Ali El BAKALI, Daniel ODIOT et Michel RICLOUD poursuivent leur mandat,

- a pris acte que les structures représentées ont été invitées à désigner leurs représentants, qui sont les suivants :

- la CAF, représentée par Monsieur Jacky PERES
- l'UDAF, représentée par Monsieur Didier GLORET
- ACTION LOGEMENT, représenté par Monsieur Jean-François ESCUDIER
- la CGT, représentée par Monsieur Laurent CRESSON
- la CFDT, représentée par Monsieur Frédéric BAUDET

- a désigné M. Christian BOIS comme représentant de la communauté d'agglomération à la commission d'attribution de logement.

VH 03 - Gestion immobilière - Maison de l'Habitat – Gestion des locaux - Approbation d'une convention pluriannuelle de mise à disposition des locaux avec SOLIHA.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer entre la communauté d'agglomération et l'association SOLIHA, de mise à disposition des locaux aux deux associations SOLIHA et SOLIHA AIS ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention, ayant pour objet d'accueillir dans les locaux loués par la Maison de l'Habitat ces deux associations et de convenir du montant de leur participation au loyer et des charges liées à leur occupation des locaux ;

VH 04 - Centre funéraire des Ifs - Régie d'exploitation - Rapport d'activité 2015 produit par la régie communautaire - Information.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité produit par la régie communautaire d'exploitation du centre funéraire des Ifs pour l'exercice 2015.

VH 05 - Aménagement urbain – Commune de Fleury-les-Aubrais – Projet Interives – Approbation d'un protocole d'accord foncier à passer avec la CCI du Loiret

Le conseil de communauté :

- a annulé la délibération n° 05708 du conseil de communauté en date du 17 décembre 2015, approuvant le protocole à passer avec la CCI,

- a approuvé le protocole à passer avec la CCI du Loiret portant accord foncier en vue de la réalisation de la ZAC Interives 1;

- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit protocole.



AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Tourisme. - Société publique locale Orléans Val de Loire Tourisme - Nouvelle répartition du capital social - Désignation des représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le rachat par la communauté d'agglomération à la ville d'Orléans de 18 000 actions d'une valeur unitaire de 10 € représentant un rachat d'un montant de 180 000 € portant le montant souscrit à 240 000€,

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, pour la désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein de la SPL,

- a désigné administrateurs représentant de la communauté d'agglomération au sein de la SPL,

Madame Martine GRIVOT

Monsieur Jacques MARTINET

Madame Marie-Claire MASSON

Monsieur François FOUSSIER

Madame Sophie PALANT

Madame Corinne LEVELEUX TEIXEIRA

Monsieur Jean-Vincent VALLIES

Madame Véronique DESNOUES

- a désigné pour siéger aux assemblées générales de la SPL, Madame Martine GRIVOT en qualité de nouvelle titulaire et Monsieur Jacques MARTINET en qualité de nouveau suppléant,

- a autorisé les représentants de la communauté d'agglomération à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL,

- a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour faire toutes les démarches nécessaires au nom de la communauté d'agglomération.

AE 02 - Aménagement économique - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin - Régie d'exploitation du marché de gros - Rapport d'activité 2015.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activités de l'exercice 2015 relatif à la régie d'exploitation du marché de gros.

AE 03 - Aménagement Economique - Aide économique – Commune d'Orléans – Convention à passer avec la société Greenpharma et la SCI FOCARIA - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec les sociétés Greenpharma et Focaria ayant pour objet de déterminer le niveau et les modalités d'intervention de la communauté d'agglomération dans le cadre du développement de l'entreprise à Orléans, la participation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire s'élevant à 30 000 €,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 04 - Aménagement économique – Ouvertures des commerces de détail le dimanche en 2017 – Avis.

Le conseil de communauté a émis un avis favorable aux communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Orléans, Fleury-les-Aubrais, Olivet, Saint-Denis-en-Val, Chécy, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Saint-Jean-le-Blanc pour les ouvertures dominicales en 2017 selon les conditions suivantes :

- o Sept dimanches pour les commerces de détail de toutes les branches d'activités
- o Dix dimanches pour les commerces de détail de plus de 400 m² relevant de la branche alimentaire



GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation - Accompagnement des entreprises locales – Versement de la cotisation à l'Agence de développement économique du Loiret (ADEL) au titre de l'année 2016.

Le conseil de communauté a approuvé le versement de la cotisation au titre de l'année 2016 à l'Agence de développement économique du Loiret d'un montant de 84 823 €.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Mise à disposition individuelle d'un agent de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la passation pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 janvier 2017 d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent avec la commune de Saint Jean de la Ruelle pour la création, l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire,
- a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint Jean de la Ruelle ayant pour objet de mettre un agent de cette commune, ingénieur principal, à hauteur de 16,49 % de son temps de travail à la disposition de la communauté d'agglomération, selon les conditions indiquées ci-dessus et prévues dans la convention, pour un montant estimatif de 3 600 €,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait à Orléans, le

27 OCT. 2016

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.